

(N^o 63.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Edgard Neave, propriétaire à Gand.

(Voir le N^o 206, session 1845-1846 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Neave, né le 10 décembre 1810, à Londres, dans la paroisse de Mary-le-Bonne, quitta en 1828 sa patrie pour faire ses études en droit à l'Université de Gand, où il a obtenu, le 12 avril 1832, le grade de docteur en droit.

Le 3 avril 1839, il a épousé à Gand une femme belge dont il a six enfants nés en Belgique; il possède des propriétés dont plusieurs sont situées dans ce pays.

Les autorités consultées reconnaissent que la conduite et les mœurs du pétitionnaire sont à l'abri de tout reproche, qu'il jouit de la considération et de l'estime publique, et elles émettent l'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande que la Chambre des Représentants, dans sa séance du 15 décembre 1846, a prise en considération par 59 suffrages contre 15.

Le chevalier PH. DE WOUTERS DE BOUCHOUT, Rapporteur.